

C'est là le premier germe de centralisation en Autriche. Dans les matières de foi le roi était inflexible. Aux Etats déjà mécontents de sa politique rigoureuse, il ordonna également d'obéir à sa politique catholique. Les Etats protestants se révoltèrent, mais ne surent pas mener à bonne fin l'œuvre commencée, la révolte fut bien vite écrasée, et les Etats, particulièrement les villes révoltées, furent sévèrement punies. C'était une occasion très favorable pour augmenter le prestige de la royauté et une telle occasion ne se présente pas souvent. Ferdinand I^{er} sut exploiter l'insuccès de la révolte des Etats tchèques et s'en servit pour assurer à sa famille le droit héréditaire de la couronne de Saint-Venceslas, car c'était principalement pour le priver du trône tchèque que la révolte des Etats avait éclaté. Il fut élu roi de Bohême par un libre choix, sans pouvoir invoquer de droits quelconques en sa faveur. Suivant la vieille règle de la succession à la couronne royale de Bohême, le trône était héréditaire dans la ligne directe et indirecte, masculine et féminine. Mais les femmes — à défaut des héritiers masculins — ne devaient pas être mariées. S'il n'y avait pas d'héritiers, les Etats avaient le droit d'élire le nouveau roi.

Lorsque Ferdinand I^{er} posa sa candidature au trône tchèque, il invoqua une convention antérieure, conclue entre son grand-père Maximilien et le précédent roi de Bohême, Vladislas. D'après cette convention les deux maisons, après l'extinction de l'une ou de l'autre des deux familles, devaient être héritières mutuelles. En outre, Ferdinand avait épousé la fille de Vladislas, sœur du dernier roi de Bohême, son pré-